

## Synthèse des décisions prises en comité de lecture

Depuis son lancement en novembre 2023, l'appel à projet Al.TT.ernatif a suscité près de 40 sollicitations / idées. Certaines sont restées au stade de l'intention, d'autres ont fait l'objet d'échanges plus approfondis sans pour autant aboutir au dépôt d'un dossier. D'autres enfin se sont inscrites dans un processus concerté, conduisant au dépôt d'un dossier puis d'une validation positive ou négative à l'issue du comité de lecture.

L'accompagnement par un conseiller FPETT permet, dès le stade de l'idée ou de l'intention, de vérifier si le projet est susceptible de rentrer dans le cadre de de l'appel à projet « Al.TT.ernatif ».

On note que plus des 2/3 des agences d'emploi sollicitant les fonds de l'appel à projet « Al.TT.ernatif » relèvent de l'intérim d'insertion.

### ◆ Thématiques des dossiers déposés

#### Exemple de dossiers validés

- Dossier visant la mise en place de badge de compétences
- Dossier visant le réajustement de publics éloignés de l'emploi et la lutte contre l'isolement social
- Dossier proposant de nouvelles méthodes de recrutement
- Dossiers proposant des solutions innovantes pour l'accompagnement des allocataires du RSA.

#### Exemple de dossiers refusés (ou non déposés) :

- Projets mobilisant l'AFEST au service d'une entreprise, voire d'une filière
- Projets visant la réalisation de vidéos d'intégration pour une ou des entreprise(s) en particulier
- Action visant la formation des salariés permanents ou la résolution de problématiques internes à une enseigne en particulier
- Dossiers sollicitant l'intervention du FPETT alors même que le processus de construction du projet est finalisé (financement d'actions de formation afin d'éprouver la solution déployée)
- Les dossiers « trous dans la raquette », en recherche de solutions de financement (sans présenter de caractère innovant)
- Les dossiers ne permettant pas d'identifier le lien entre la problématique posée et la solution proposée
- Les projets qui s'inscrivent dans une perspective de résolution de problème mais à partir de solutions ou d'usages déjà éprouvés au sein de notre branche.

## ◆ **Eclairage sur les décisions prises en comité de lecture :**

Dans le cadre des comités de lecture une attention particulière est portée aux 3 points ci-dessous :

- Le diagnostic
- L'effet transformateur du projet
- Les possibilités de capitalisation et d'essaimage au sein de la branche

Nous concevons qu'une pratique est innovante si elle apporte une réponse originale et probante à un problème récurrent ou à une difficulté persistante en induisant des transformations durables.

**Le diagnostic de départ** qui a présidé à l'intention du dépôt de dossier, doit donc être étayé (et si possible pas uniquement à partir de données macros mais en s'appuyant sur des observations et constats à l'échelle de l'enseignant postulant à l'appel à projets Al.TT.ernatif).

Les transformations attendues dans le cadre d'Al.TT.ernatif doivent se traduire par des **améliorations concrètes et observables pour bénéficiaires de ces actions** (salariés intérimaires ou demandeurs d'emploi).

C'est notamment la partie « évaluation » qui permet de détailler ces effets. Il ne s'agit pas ici de l'évaluation des stagiaires (progression pédagogique) mais de **l'évaluation des effets « transformateurs » du projet.**

D'autre part, les éléments de **capitalisation et possibilités d'essaimage** font partie des critères prioritaires dans le cadre de la cotation du dossier. L'évaluation proposée doit contribuer à améliorer nos ingénieries et dispositifs de formation et devra mettre en valeur les enseignements à capitaliser en vue d'un essaimage au sein de la branche du travail temporaire.

Le FPETT veille également, dans le cadre de son appui financier, à ne pas créer des distorsions de concurrence dans le cadre des relations commerciales avec les entreprises utilisatrices. Aussi toutes demandes au bénéfice d'une entreprise en particulier (entreprise utilisatrice ou enseignante) ne sont pas éligibles au financement Al.TT.ernatif.

Dans l'hypothèse de propositions d'intervention très proches déposées successivement, les porteurs de projet pourront être mis en relation avec l'enseignant ayant déposé le premier dossier, dans une logique de complémentarité des interventions (et d'optimisation de l'enveloppe disponible). Vous pourrez alors être amenés à faire la démonstration des ajustements proposés (modalités, mise en œuvre, public cible, contenu...) et effets attendus de ces propositions d'amélioration.

## ◆ **Précision sur le taux d'intervention du FPETT :**

Dès lors que les projets sont éligibles au cadre d'intervention « Al.TT.ernatif », la participation financière du FPETT prend en compte les critères ci-dessous :

- Le co-investissement (agence / FPETT), les co-financements mobilisés
- Les coûts proposés (en lien avec les pratiques du marché)
- Les partenaires impliqués dans la réalisation du projet
- Les perspectives de diffusion ou d'essaimage (sans soutien financier)
- Dans le cadre de projet portant sur la formation de plusieurs groupes successifs, l'intervention du FPETT pourra être limitée au premier ou aux deux premiers groupes.